

M. l'Orateur: Pour mettre une motion de ce genre en discussion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LES PRÉTENDUES MESURES ARBITRAIRES PRISES PAR LE BUREAU FÉDÉRAL DE L'EMPLOI AU DÉTRIMENT DES BÛCHERONS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, cette résolution peut sembler, de prime abord, intéresser une région en particulier, mais vous conviendrez, j'en suis certain, qu'elle a des répercussions nationales et est urgente.

Depuis environ deux semaines, les bûcherons préposés à l'abattage du bois à pâte dans la région d'East Richmond, dans ma circonscription, reçoivent des avis du bureau fédéral de l'emploi situé à Port Hawkesbury, Nouvelle-Écosse, leur enjoignant de reprendre immédiatement le travail, quelles que soient les conditions atmosphériques, les difficultés de transport ou les échelles de rémunération.

Tout cela est arrivé, alors que le facteur de refroidissement dans la région a fait plonger la température durant quelques jours à 48° au-dessous de zéro et que, dans le passé, ces bûcherons mal rétribués n'avaient même pas de toiseurs qualifiés et n'étaient pas tenus par la Commission d'assurance-chômage et le ministère de la Main-d'œuvre de reprendre le travail avant la fin du printemps. Je propose donc, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration avertisse immédiatement ces fonctionnaires et d'autres qui ont pris ces mesures arbitraires et coercitives de cesser d'agir ainsi.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à la mise en discussion de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

STATISTIQUE CANADA

LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES CANADIENS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au vice-premier ministre à propos du respect par Statistique Canada du caractère confidentiel des renseignements que les Canadiens communiquent au gouvernement.

Questions orales

Étant donné les abondantes garanties que le ministre de l'Industrie et du Commerce a données à la Chambre la semaine dernière quant à l'inviolabilité des statistiques et de son souci de respecter le secret, le vice-premier ministre pourrait-il assurer à la Chambre et aux Canadiens que Statistique Canada respecte effectivement le caractère confidentiel des renseignements personnels que les Canadiens communiquent à leur gouvernement?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question du député, je dois dire que je n'ai pas personnellement fait enquête sur cette question. Je ne saurais donner à la Chambre d'assurance en me fondant sur ce que j'en sais ou sur des recherches que j'aurais moi-même effectuées, mais je vais me renseigner et je dirai plus tard au député dans quelle mesure nous pouvons donner cette assurance.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je respecte l'attitude du vice-premier ministre. En tant que parlementaire chevronné, il conviendra avec moi que les conditions auxquelles les déclarations d'impôt sur le revenu peuvent être mises à la disposition du statisticien en chef, aux termes de l'article 23 de la loi sur la statistique, sont très précises et mettent en cause la responsabilité du cabinet. Voici un extrait de l'alinéa 23(1)a) de la loi sur la statistique:

... de la manière et au moment que le gouverneur en conseil peut prescrire sur la recommandation du ministre et du ministre du Revenu national.

Mon honorable collègue admettra-t-il que le cabinet doit assumer une part de responsabilité en vue de protéger les importants renseignements statistiques, concernant entre autres, l'impôt sur le revenu, que le gouvernement exige des Canadiens?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je reconnais que le cabinet doit voir à protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis au gouvernement, surtout lorsqu'il y est tenu de par la loi. C'est le gouvernement qui doit voir à l'application de la loi.

M. MacKay: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je tiens à signaler au vice-premier ministre une situation très grave et à lui demander ce qu'il entend faire à propos des milliers de formulaires renfermant des renseignements confidentiels, y compris des déclarations d'impôt sur le revenu, qui traînent dans des boîtes de carton depuis des mois et auxquels n'importe quel passant dans la rue peut avoir accès. La situation n'a pas changé. Le ministre, une fois qu'il aura vérifié que cette situation existe véritablement, pourrait-il envisager de procéder à une enquête comme celle que je réclamais il y a deux ans à propos de Statistique Canada?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je prends très sérieusement note des instances du député. Quant à moi, je ne sais rien de toutes les boîtes de carton dont le député a parlé. Je n'ai pas comme lui effectué une tournée des édifices, mais je vais étudier sérieusement ses instances et obtenir les renseignements voulus.